

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 14 mai 2024 à 19 h à la salle Pierrette-Gaudreault, située au 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, le conseil d'arrondissement de Jonquière statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

477, route des Fondateurs, Lac-Kénogami – DM-5537 (id-17394) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'un (1) quai à l'extérieur du prolongement des limites du terrain dans le littoral du plan d'eau, sur un immeuble situé au 477, route des Fondateurs, Lac-Kénogami.

3970, rue Saint-Christophe, Jonquière – DM-5554 (id-17453) demande une dérogation mineure visant à autoriser un (1) lotissement accueillant une (1) habitation unifamiliale détachée avec une largeur de terrain minimale de 17 mètres au lieu de 18 mètres, une profondeur minimale de 22 mètres au lieu de 30 mètres et une superficie minimale de 415 mètres carrés au lieu de 540 mètres carrés et autoriser une marge latérale sur rue minimale de 3,4 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 3970, rue Saint-Christophe, Jonquière.

4008, rue Morin, Jonquière – DM-5557 (id-17457) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'un maximum de 24 systèmes de capteurs énergétiques sur la toiture du bâtiment principal au lieu d'un (1), sur un immeuble situé au 4008, rue Morin, Jonquière.

3964 à 3966, rue Saint-Christophe, Jonquière – DM-5560 (id-17461) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant maximale de 23,9 mètres au lieu de 3,36 mètres, une marge latérale minimale de 1,8 mètre au lieu de 6 mètres et une marge arrière minimale de 2,7 mètres au lieu de 6 mètres, autoriser un accès au garage intégré par une porte donnant sur un mur latérale donnant sur une rue au lieu de ne donner sur aucune rue, autoriser l'aménagement de cases de stationnement sur l'ensemble de la cour avant au lieu d'être limité à la cour avant dans le prolongement des cours latérales, autoriser l'aménagement d'une bande gazonnée ou paysagée d'une largeur minimale de 0,6 mètre entre un stationnement et toute ligne latérale de terrain au lieu de 1 mètre, autoriser l'aménagement d'une bande gazonnée ou paysagée d'une largeur minimale de 1 mètre entre un stationnement et une ligne de rue au lieu de 1,5 mètre, autoriser l'installation de conteneurs et les enclos pour conteneurs en cour avant au lieu des cours latérales et arrières, autoriser la construction de balcons à une distance minimale de 1,1 mètre d'une ligne de terrain au lieu de 1,5 mètre et autoriser l'installation d'une clôture opaque d'une hauteur maximale de 1,8 mètre le long des limites communes des terrains au lieu de 1 mètre, sur un immeuble situé au 3964 à 3966, rue Saint-Christophe, Jonquière.

3861, chemin de la Péninsule, Shipshaw – DM-5562 (id-17458) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) escalier extérieur ouvert sans mur conduisant au 2^e étage situé en cour avant au lieu des cours latérales et arrière, régulariser la localisation du réservoir de gaz à une distance inférieure de 3 mètres de la ligne de rue, régulariser aucun aménagement paysager ou aucune clôture opaque pour dissimuler le réservoir de gaz de la rue et autoriser, dans le cadre d'un hébergement dans un établissement d'hébergement touristique commercial, un nombre maximum de quatre (4) personnes par chambre en location au lieu de deux (2), sur un immeuble situé au 3861, chemin de la Péninsule, Shipshaw.

Lots 2 859 742, 2 859 748, 2 859 749, 3 093 587, 3 093 588 et 3 410 858 du cadastre du Québec, à proximité du 2477, rue Fillion, Jonquière – DM-5567 (id-17475) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'un (1) écran d'une hauteur maximale de 3 mètres au lieu de 1 mètre et à autoriser que l'écran soit composé d'un matériel végétal au lieu du bois traité peint, teint ou verni, du pvc ou du métal prépeint et de l'acier émaillé, sur un immeuble situé aux lots 2 859 742, 2 859 748, 2 859 749, 3 093 587, 3 093 588 et 3 410 858 du cadastre du Québec, à proximité du 2477, rue Fillion, Jonquière.

Lots 2 288 973, 2 288 974, 2 288 978, 2 288 979, 2 288 985, 2 288 986, 2 288 987, 2 288 988, 2 288 989, 2 288 990, 2 288 993, 2 290 613, 2 481 691, 2 859 894, 4 314 379 et 5 415 718 du cadastre du Québec, à proximité du 2030, rue Drake, Jonquière – DM-5568 (id-17474) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'aménagement d'un (1) écran d'une hauteur maximale de 5 mètres au lieu de 3 mètres, et à autoriser que l'écran soit composé d'un matériel végétal au lieu du bois traité peint, teint ou verni, du pvc ou du métal prépeint et de l'acier émaillé, sur un immeuble situé aux lots 2 288 973, 2 288 974, 2 288 978, 2 288 979, 2 288 985, 2 288 986, 2 288 987, 2 288 988, 2 288 989, 2 288 990, 2 288 993, 2 290 613, 2 481 691, 2 859 894, 4 314 379 et 5 415 718 du cadastre du Québec, à proximité du 2030 rue Drake, Jonquière.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 11 avril 2024.

L'assistante-greffière,

CAROLINE HAMEL